

Réunion de Conseil municipal du Jeudi 3 juin 2021 à 20h15, sous la présidence de Jean-Gabriel MASSON, Maire

Excusés : GERNEZ N, SIRIEYS F, JAMEZ G (Procurations données)

✓ ***Point organisation élections, protocole sanitaire de reprise des activités***

Monsieur le maire présente le protocole à mettre en place pour les 2 bureaux de vote. Le président et le secrétaire seront mutualisés avec séparation des 2 bureaux qui se trouveront tout 2 dans la salle du Temps libre, seule salle de la commune suffisamment grande pour respecter le protocole sanitaire et accueillir les 2 bureaux.

La répartition des créneaux est faite afin d'assurer la présence permanente d'au moins 2 membres (titulaires ou suppléants) soient présents dans chaque bureau.

L'implantation sera définie courant juin afin de garantir les gestes barrières, un protocole sanitaire strict sera aussi appliqué évitant ainsi tout croisement des électeurs.

Il est rappelé que la commune ayant passé le seuil des 1000 habitants, une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

- Protocole sanitaire de reprise des activités
- 19 mai : reprise des activités associatives hors pratique sportive adulte intérieur, hors moment de convivialité intérieur.
- 9 juin : reprise des activités sportives adultes intérieur, convivialité limitée à 35% de la jauge (par exemple 50 personnes à la salle du temps libre). Manifestation festive : public assis.
- 30 juin : jauge à 65 % à l'intérieur (mais décision à Fromelles de rester à 50 personnes pour les repas en intérieur). Manifestation possible debout.
- Port du masque maintenu.

- Situation sanitaire

Tous les adultes peuvent désormais se faire vacciner

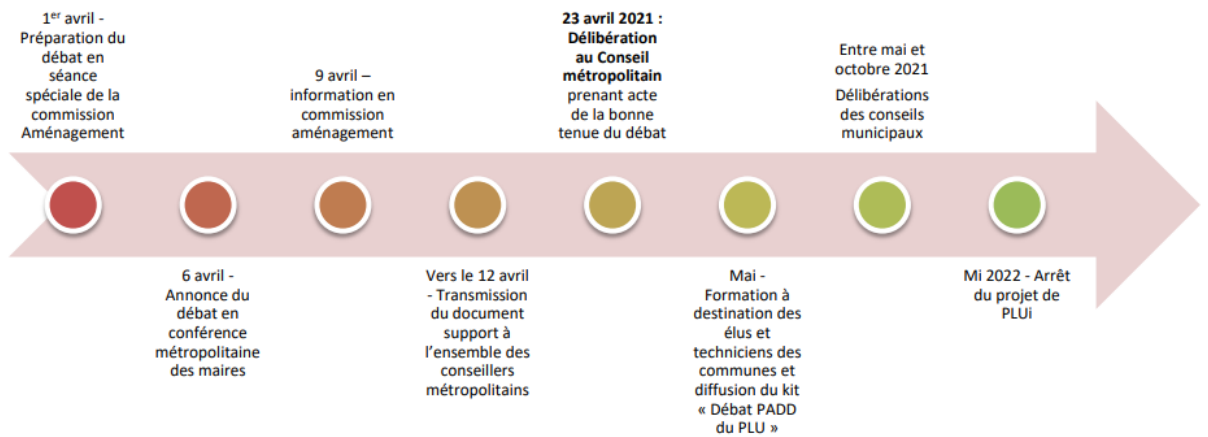
Taux incidence en baisse lente à 119 positifs 100 000 habitants sur les derniers jours.

Cf document de présentation de l'instance préfectoral du 3 juin.

✓ ***Avis de la commune sur la modification du PLU***

En parallèle de la modification des 11 PLUS (5 ex CCWeppes, 5 es CC Haute Deule + le PLUi 2 de la MEL), il y a le lancement de la concertation révision générale du PLU à 95 communes. Proposition de rendre l'avis sur la modification sur ce conseil (à prendre avant juillet) et de reporter l'avis sur la révision général du PLU en septembre 2021

L'organisation du débat / CALENDRIER AVANT ET APRES



Monsieur le maire présente le dossier de consultation de la modification du PLU

<https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation/Accueil.html>

En particulier la modification pour Fromelles

https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation/REG/FROM/REG_L1_FROM.pdf

Il fait état des points déjà évoqués pour Fromelles, relevant des corrections ou des demandes particulières :

Description de la demande	Arbitrage pour la modification	Commentaire sur la décision
inscription à l'IPAP d'éléments du patrimoine de guerre - 48 rue de la Joirie	Point proposé pour la modification lancée en décembre 2020	La commission patrimoine du 01 février 2021 a donné son accord sur le classement.
Demande de modification des règles de construction (limites séparatives dans le issu 4 et possibilités de construire en arrière-plan dans le tissu 1)	Point proposé pour la modification lancée en décembre 2020	Des évolutions du règlement sont prévues dans la modification qui permettent de répondre aux problématiques citées par la commune.
Allée de la Forge - Parcelles 875, 879 et 706, 966, 967 et 706 (6 parcelles au total) Uniformisation des zonages	Point proposé pour la modification lancée en décembre 2020	La limite entre les zones sera corrigée dans le cadre de la modification. Les parcelles C 966 , 967 et 867 seront aussi concernées par ce changement de zonage en UVD 4.2.1.
Demande d'inscription à l'IBAN de la ferme située 23 rue de Joirie à Fromelles	Point proposé pour la modification lancée en décembre 2020	La commission patrimoine du 01 février 2021 a donné son accord sur le classement.

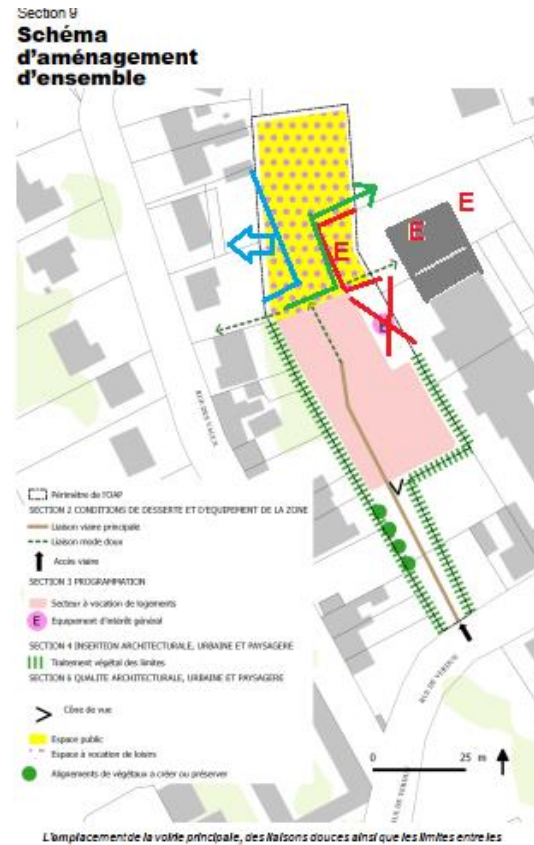
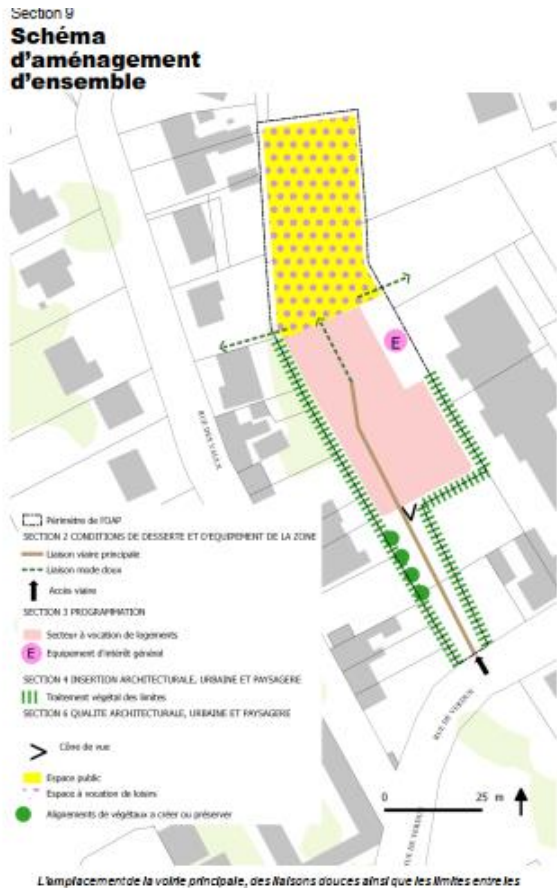
Protection de la ferme Charlet à l'IBAN - augmentation des possibilités de construction en zone NZ	Non retenue pour la modification de décembre 2020	Cette demande vise à assouplir le règlement de la zone naturelle et ne relève pas du champ de la modification.
Modification du règlement des zones NE et NZ	Non retenue pour la modification de décembre 2020	Cette demande vise à assouplir le règlement de la zone naturelle et ne relève pas du champ de la modification.

Pour l'ensemble des 4 propositions éligibles et des évolutions du règlement dans la modification du PLU de Fromelles, le conseil municipal donne un avis favorable. Parmi les modifications de règlement, nous sommes sensibles au cas des parcelles contiguës à 2 voiries qui avaient trop de contraintes

Le conseil souhaite ajouter 1 point, lié à une erreur graphique de cadastre sur l'OAP n°3 et une demande du propriétaire.

- 1) S'assurer que la construction en façade de rue de Verdun ne soit pas obligatoire en réduisant au maximum la largeur de l'accès (5 mètres pour la voirie), au bénéfice de la construction existante qui retrouvera plus de largeur. Passer l'OAP en parcelle en drapeau pour préserver un minimum de jardin sur le bâti existant.
- 2) Prise en compte de l'erreur cadastrale qui a décalé l'emplacement de l'école avec :
 - a. Décalage de l'emprise d'intérêt général, ce qui agrandi le secteur à vocation de logement
 - b. Permettre l'échange d'une partie de la réserve pour espace public avec l'emprise du cheminement piétonnier prévue vers la rue des Vaulx.
 - c. Décaler le cheminement doux pour coller à la réalité des bâtiments existants (suite erreur cadastrale)





En dehors de cette réserve, le conseil municipal donne un avis favorable à la modification du PLU.

En prémisses de la révision du PLU qui sera débattu en septembre, les élus soulèvent plusieurs questions:

- Quelles autorisations en secteur U, A et N pour les éoliennes (des particuliers, industrielle) ?
- Comment préserver la biodiversité sur les parcelles déjà en secteur UVD, en préservant un minimum de végétalisation, plutôt qu'une artificialisation des surfaces non bâties (terrasse, piscine, parking bétonné...). Les règles actuelles de minimum de pleine terre nous semblent insuffisante pour préserver la végétalisation, en particulier sur les parcelles dédiées à l'habitation.
Faut-il aussi diminuer le coefficient d'occupation des sols
- Rester vigilant à n'affecter qu'une seule zone UVD par parcelle, les fonds de parcelle pouvant être en zone Naturelle ou Agricole. Le fait d'avoir 2 zones UVD sur une seule parcelle posent des problèmes.
- Les espaces naturels relais en secteur agricole ont été mis en place pour contenir à l'avenir tout projet d'extension d'urbanisation. Ils constituent une sorte d'hémisphère en protection de l'espace agricole, en préservant les haies bocagères. Cependant, ceci ne doit pas venir bloquer le développement (certes mesuré) des exploitations agricoles existantes qui viendraient compromettre la continuité de l'exploitation et donc l'existence même des pâturages et maraîchage qui ont contribué à créer cet espace naturel relais. C'est l'engagement qui a été pris par la MEL lors de la réunion avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture lors de l'élaboration du PLU.

OAP 3 : en marge de l'avis sur la modification du PLU, le conseil municipal donne son accord à monsieur le maire pour entamer des négociations d'une cession d'une partie du terrain à future vocation publique.

Pour les 10 autres modifications de PLU (PLU2, 4 autres communes ex CCWeppes, 5 communes ex CCHaute Deule), le conseil municipal n'a pas de remarques particulières et donne un avis favorable.

Approbation rapport CLECT

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLETC a étudié le transfert de produits et de charges, suite à la fusion de la Communauté de communes de la Haute-Deûle et la MEL, pour les compétences suivantes : promotion du tourisme, distribution d'électricité, participation au SDIS et GEMAPI.

La CLECT s'est réunie le 21 mai 2021 pour examiner la valorisation de ces transferts de charges. Le rapport, approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la commission, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune de Fromelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges

Transférées) du 1er juillet 2016 APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

- D'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.

✓ *Présentation des demandes de la commune pour le PPI voirie de la MEL. Point sur les travaux voirie en cours*

Pour faire suite au compte rendu de la réunion 2 juin, il y a lieu de revoir Sylvain JOAO (Route d'Herlies, Rue de Verdun, Rue de la Marlacque, Rue de Lommeries)

✓ *Point avancée travaux église, Salle de sport, Ecole*

- Eglise

Briques dégradées en bas du chœur. Remplacement par un ciment hydrofuge. Ligne de vie mise en place au niveau du clocher. Moteurs de cloches remplacés par la Sté Paschal

- Ecole

Réflexion sur la mise en place d'un cheminement pour les classes maternelles PMR en pavés à réaliser cet automne

- Salle de sport

Approbation de l'avenant n°1 de 11 500 € HT pour travaux avant le démarrage de la salle de sports (Voté à l'unanimité)

Accord du conseil municipal pour la convention Trapil, soit une estimation de 170 000 € de travaux de sécurisation, telle qu'annoncé en début de projet.

Point financier

Démarrage charpente depuis le 31/5



✓ **Infos sur les réunions**

Avec le département, lancement de l'heure citoyenne en septembre et action sociale du département pour les communes.

RAM Wepp'iti : Adoption de la convention Wepp'iti, pour les assistantes maternelles
 Maintien du passage une fois tous les 15 jours à Fromelles

✓ **Manifestations**

- Lille 3000 UTOPIA

Proposition de festivités dans le cadre de Lille 3000 Utopia, en juin 2022 sur 3 week-ends sur le territoire de l'ex CC Weppes :

Aubers organise conjointement avec Fromelles ; randonnées artistiques (contes, musiciens, parcours..., MUMO : Musée mobile à Aubers et installation d'un Planétarium à la salle des sports de Fromelles.

Bois Grenier organiserait seul

Le Maisnil organise conjointement avec Radinghem.

- Belles Sorties

Spectacle à Fromelles : dimanche 28 novembre 2021 : théâtre Le Gymnase

Choix pour l'année 2022 en cours de sélection

✓ **Infos diverses : festivités du village, OTW, point inscription centre de loisirs, jeu de société Circino**

- Festivités de fin d'année et communication

12 juin : Marie Groëte (Comité des fêtes en lien avec l'école) et l'Embarcadère (événement privé)

29 juin 16h30 : Inauguration de la fresque... avec le DASEN. Prévoir le panneau d'inauguration

4 juillet : Kermesse école et festival de rue à BG

10-13 Juillet : Ducasse

11 Juillet : Braderie

12 Juillet : Jeux village + goûter des aînés

13 Juillet : Paëlla

19 Juillet : Cérémonie de la bataille de Fromelles

- Associations

Reprise du club des aînés début Juillet

Arrêt du club de danse et des AAS

Demande MC sport Truck – voir si intervention commune sous forme associative.

Rugby : Besoin bardage bois 1180 € TTC et peinture pour entretien des locaux

Rénovation fenêtres dans un 2^{ème} temps avec demande subvention (+/-12 000 €) -> le conseil municipal pense que cette solution est peu opportune. Il faudrait lancer la réflexion à plus long terme du réaménagement

- Centre de loisirs

Présentation du budget petite vacances (en baisse pour les familles et en hausse pour les communes)

Point inscription, en moyenne 30 enfants par semaine, mais reste une séance d'inscription à venir sur Aubers, moins de fréquentation que d'habitude

- Jeu de société Circino

Jeu de société avec 36 communes du Nord dont Fromelles.

Achat de 12 jeux dont 1 gratuit, concours à la rentrée dans l'école.



Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture de la réunion à 23 h 35